

Les cloches de l'église de retour

Le conseil municipal de Monteaux s'est réuni mercredi 28 janvier, sous la présidence du maire, Philippe Dambrine. Parmi les dossiers abordés figurait notamment l'organisation de la cérémonie de réinstallation des cloches de l'église.

Course cycliste Les Reines de la Cisse. La troisième édition de la course cycliste Élite dames traversera la commune dimanche 5 avril 2026. Le conseil a voté une subvention de 115 €, soit 0,16 € par habitant, à l'association organisatrice, Vineuil Sports Cyclisme.

Extension du colombarium. Le projet initial d'extension n'étant pas éligible aux subventions, une nouvelle proposition a été adoptée. Le colombarium existant sera finalement agrandi de 12 places supplémentaires. Le montant de cet investissement s'élève à 8.351 € TTC. Sur la base de ce nouveau projet, des demandes de subventions vont être déposées auprès de la préfecture au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Orgue de l'église. Propriété d'un particulier, l'orgue de l'église a été endommagé par la foudre le 30 juillet 2024. L'assurance a estimé les réparations à 1.380 €. Le propriétaire ayant trouvé un orgue de remplacement d'occasion pour 3.500 €, le conseil l'a autorisé à procéder à

l'achat en son nom. Cette démarche permettra à la commune de percevoir l'indemnité de l'assurance, qu'elle reversera ensuite au propriétaire.

Cérémonie de remise en place des cloches. Après leur remise en état, les quatre cloches, le fût du clocher, la flèche et la girouette en forme de coq seront réinstallés lors d'une opération de grutage jeudi 12 février. La population, les donateurs, les écoles et les entreprises ayant participé à la reconstruction sont invités à assister à l'événement. Une cérémonie de bénédiction des cloches, en présence du père Emmanuel de Valicourt, aura lieu à 10 h 30 devant l'église Saint-Pierre et Saint-Paul.

Budget primitif 2026. En attendant le vote du budget primitif pour 2026, prévu au premier trimestre, le conseil municipal a autorisé l'engagement de dépenses d'investissement. Celles-ci peuvent s'élever jusqu'à 251.534 €, soit le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (1.006.138 €). Les élus ont validé l'ouverture de crédits pour un total de 226.323 €, répartis entre les études (2.160 €), l'achat d'un véhicule (30.000 €), le mobilier et le matériel (23.000 €) et les travaux en cours (171.163 €).

Agenda. Une initiation au Do In aura lieu mardi 17 février, de 10 h 30 à 11 h 30, à la salle des fêtes. Prochain conseil mercredi 4 mars, à 18 h 30.